Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20260209-DELIB2026_1-DE

Bécherel

COMMUNE DE BECHEREL

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Place Tanguy de Kernier 35190 Bécherel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 FEVRIER 2026 à 20H00

L'an deux mil vingt-six, le neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bécherel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Mélina PARMENTIER, Maire.

Nombre de membres : En exercice : **15** | Présents : **8** | Votants : **8**
Date de convocation : 03.02.2026
Date d'affichage convocation : 03.02.2026
Date d'affichage de la liste des délibérations : 13.02.2026

Présents :

PARMENTIER Mélina	LEPAGE Nathalie	REHAULT Delphine
BOUSSEAU Delphine	MORICE Matthieu	
SPAGNOL Paulette	PONSARD Christophe	
MANNOURY LACOUR Elisabeth		

Absent(s) Excusé(s) : CHILOU Valérie, HEMA Marie-José, HUE Jean-Michel, LECHAUSSEE Florent, REHAULT Olivier, TRASSARD Emilie, DURAND Michel.

A été nommé(e) à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :
Mme Elisabeth MANNOURY LACOUR.

Finances – Budget Commune : Liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026

Délibération n° 2026.1

Vu l'article L1612-1 du CGCT ;
Madame le Maire rappelle que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement du 1er janvier jusqu'à l'adoption du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ceci est possible sur autorisation de l'organe délibérant.
Ce montant s'élevait à 559 169.29 €
Les restes à réaliser 2025 s'élèvent à 147 191.44 €.
Le montant à prendre en compte est donc de 411 977.85 €.

Le quart des crédits est alors de 102 994.46 € ; comme indiqué ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20260209-DELIB2026_1-DE

Chapitres	Crédits ouverts BP N-1 (€)	RAR 2025	TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	Plafond autorisé (25 %) (€)
20	0,00 €		0,00 €	0,00 €
204	0,00 €		0,00 €	0,00 €
21	222 069,29 €	8 447,71 €	213 621,58 €	53 405,40 €
23	336 100,00 €	138 743,73 €	197 356,27 €	49 339,07 €
27	1 000,00 €		1 000,00 €	250,00 €
TOTAL	**559 169,29 €**	**147 191,44 €**	**411 977,85 €**	**102 994,46 €**

Afin de permettre le bon fonctionnement de la collectivité avant le vote du budget principal 2026, il est proposé d'autoriser Madame le Maire en vertu de l'article décrit ci-dessus à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des montants suivants :

- Budget principal : 102 994.46 € comme indiqué ci-dessous :

Chapitres	Libellé	Montants ouverts pour 2026
chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €
chapitre 204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €
chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000,00 €
chapitre 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 000,00 €
chapitre 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €
Total général		**10 000,00 €**

Détail des montants inscrits dans le tableau ci-dessus :

Chapitre 21 : 5 000 € au compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » pour le remplacement des moteurs de tirage des cloches 3 et 4.

Chapitre 23 : 5 000 € au compte 231 « Immobilisations corporelles en cours » pour les travaux de réfection de l'église et de mise en sécurité (changement fenêtres et réfection du parquet).

En ce qui concerne la section de fonctionnement, Madame le Maire est d'ores et déjà en droit de mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2025.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2026, dans la limite des montants indiqués ci-dessus avant l'adoption du budget primitif 2026 – Budget Principal de la Commune.

Pour extrait conforme,
Suivent les Signatures.

Le Maire Mme Mélina PARMENTIER	La Secrétaire de séance Mme Elisabeth MANNOURY LACOUR
MAIRIE de BECHEREL 3519	